

A SAVOIR

Vous souhaitez soutenir notre MFR de St Laurent de Chamousset par le versement du solde de votre taxe d'apprentissage.

Pour cette année 2023, vous avez déjà réglé le montant avec la DSN d'avril.

Maintenant, vous devez impérativement désigner la MFR de St Laurent de Chamousset sur la plateforme SOLTÉA via Net Entreprise.

Sans cela, votre versement Taxe d'apprentissage ne nous parviendra pas.

LES ÉTAPES À SUIVRE

1

À partir du 25 mai

1. Connectez-vous à votre « Net Entreprise » et choisir SOLTÉA :

<https://www.net-entreprises.fr/tableau-de-bord-entreprises-et-tiers-declarants/>

2. Allez sur SOLTÉA à partir du 25 mai (date limite du 5 juillet). Il faut ajouter ce service à partir de « Gérer les déclarations »



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales



2

3. Désignez la MFR de St Laurent de Chamousset :

- SIRET 77973955600016

- UAI 0692706S / 100%

3

« Lien 'partager ma fiche' de la fiche MFR de SOLTÉA »

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-privé/#/employeurs/etablissements/77973955600016/detail/11625>

INFORMATION

Attention ! si votre cabinet comptable fait la désignation pour vous sur SOLTÉA, pensez à lui transmettre le nom et le Siret de notre MFR

Aidez-nous à développer nos projets !

Taxe d'apprentissage 2023

Entreprise :

Adresse :

Mail :

Siret :

Montant (précisez si possible) :

Attention ! SOLTEA (nouvelle plateforme CDC - accessible à partir du 01/04/2023). Vous permettra de désigner la MFR. Nous reviendrons vers vous pour plus de précisions.

Souhaite faire bénéficier du solde de 13% de la taxe d'apprentissage

MFR de :

Adresse :

SIRET MFR :

UAI :

